Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 029-212901821-20260709-DCM_2026_39-DE

Département du FINISTERE

Commune de PLOUÉGAT-GUERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 JUILLET 2026

Le neuf juillet deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Hervé Loussaut, Maire, suivant convocation faite le trois juillet deux mille vingt-six.

Membres présents : Monsieur Hervé LOUSSAUT, Monsieur Clément PEPE, Madame Elodie CORBEL, Monsieur Erwan LUCAS, Madame Yolande CHATEIGNER, Monsieur Ludovic BOUGET, Madame Magaly STEPHAN, Monsieur Alexandre JOLY, Madame Typhaine JONCOUR, Madame Clea PLUSQUELLEC, Monsieur Philippe TRELLU, Madame Katell SCORNET,

Absents excusés : Monsieur Thorsten BARTH qui a donné procuration à Madame Elodie CORBEL, Madame Marine JOLY qui a donné procuration à Madame Magaly STEPHAN, Madame Felicia KENNEDY-THYEBAUT qui a donné procuration à Monsieur Philippe TRELLU,

Secrétaire de séance : Madame Elocie CORBEL

Délibération n°2026/39

AFFAIRES FONCIÈRES – REPRISE DU DOSSIER DE CESSION D'UNE PORTION DE LA PARCELLE CADASTRÉE B 1596 SITUEE DANS LE LOTISSEMENT KER AN ALLEE

Monsieur le Maire rappelle que la précédente municipalité avait été saisie d'une demande de Monsieur Braud et Madame Stephan, propriétaires du lot n°7 du lotissement Ker an Allée, tendant à l'acquisition de la partie sud de la parcelle cadastrée B n°1596, d'une superficie d'environ 1 070 m².

Cette parcelle est située en zone agricole et n'est pas constructible. Les demandeurs souhaitent l'intégrer à leur propriété afin d'agrandir leur jardin, d'y réaliser un aménagement paysager et de végétaliser cet espace dans la continuité du lotissement.

Monsieur le Maire rappelle que cette parcelle appartient à la commune et qu'elle était identifiée, dans les documents constitutifs du lotissement Ker an Allée, comme un espace commun. Toutefois, la commune n'envisage pas d'aménager ce terrain.



Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 029-212901821-20260709-DCM_2026_39-DE

Département du FINISTERE

Commune de PLOUÉGAT-GUERRAND

Considérant l'intérêt de régulariser la situation de cette parcelle et de permettre sa valorisation, Monsieur le Maire propose de reprendre ce dossier afin d'engager les démarches préalables à une éventuelle cession.

Il précise qu'il convient, au préalable, de sécuriser la situation juridique du bien au regard de sa destination initiale dans le lotissement et, le cas échéant, de mettre en œuvre les procédures nécessaires avant toute aliénation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **de confirmer** le principe de la cession de la partie sud de la parcelle cadastrée B n°1596, d'une superficie d'environ 1 070 m², au profit de Monsieur Braud et Madame Stephan, sous réserve de l'aboutissement des démarches préalables nécessaires ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives et juridiques permettant de régulariser la situation de cette parcelle préalablement à sa cession, notamment en vérifiant son statut juridique et en mettant en œuvre, le cas échéant, les procédures requises ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter une estimation de la valeur vénale du bien et à conduire les négociations avec les acquéreurs ;
- **de préciser** que les frais de géomètre, de bornage, d'acte notarié et plus généralement les frais liés à la cession seront intégralement supportés par les acquéreurs ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 15 voix – CONTRE : 0 voix – ABSTENTIONS : 0 voix

Pour copie conforme,
Le maire,
Hervé Loussaut,